



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 8 août 2018

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire concernant le **projet touristique à Weiswampach** à **Madame la secrétaire d'Etat à l'Economie Francine Closener**.

En date du 15 juin 2018, la secrétaire d'Etat à l'Economie a présenté un projet d'investissement touristique d'une envergure de 50 millions d'euros et créant environ 50 emplois. Le projet consisterait à implanter un domaine touristique et de loisirs aux alentours des lacs de Weiswampach.

Selon mes informations, il existerait d'ores et déjà une convention approuvée par le Ministre de l'Intérieur entre la commune de Weiswampach et le promoteur ayant pour objet le développement dudit projet.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part de Madame la Secrétaire d'Etat :

- 1. Comme le projet touristique est d'une envergure appréciable, tant sur les montants engagés que sur l'impact touristique pour toute une région, notamment la région du Parc Naturel de l'Our, n'aurait-t-il pas été utile de passer par un concours d'idées ou une soumission publique ?**
- 2. Les acteurs touristiques régionaux, comme l'Office Régional de Tourisme et le Parc Naturel de l'Our, ont-t-ils été consultés avant de conclure cette convention entre l'opérateur privé et la commune ? Une coopération renforcée avec ces acteurs fait-t-elle partie intégrante du projet ? Une adhérence de la commune de Weiswampach au Parc Naturel de l'Our est-t-elle à l'ordre du jour, vu l'impact du projet pour la région ?**
- 3. Dans ce contexte régional, est-t-il prévu dans le projet d'avoir un point d'information touristique pour garantir le relais avec les attractions de la région, avec l'ORT ? L'exploitant a-t-il prévu d'utiliser les produits alimentaires et autres de la région et de proposer des plats régionaux, signe d'un projet durable, implanté dans la région et travaillant avec les acteurs de la région ?**

4. Selon mes informations, les infrastructures touristiques aménagées pourront être clôturées, selon le jugement du promoteur, pour besoins de sécurité et de qualité ainsi que les heures d'accès réglementées. Dans ces cas de figure, comment le libre accès du public au lac supérieur pour les baignades et au lac inférieur pour la pêche pourra-t-il être garanti ? Est-ce que l'accès deviendra payant? Ces zones accessibles au public font-elles partie intégrante du projet et sont-elles clairement définies? Les parkings publics nécessaires pour les promeneurs, baigneurs et pêcheurs seront-ils aménagés à proximité des lacs et est-ce qu'ils seront gratuits ?
5. Toujours selon mes informations, le groupe immobilier porteur du projet prévoit de vendre des chambres, suites et studios dans le complexe hôtelier. Est-il garanti que le projet reste un projet touristique et ne devienne pas, par l'intermédiaire de ces ventes, un projet immobilier d'habitations ? Les subventions engagées du côté du Ministère de l'Economie tiennent-elles compte de ces ventes ?
6. Pour conclure, le projet définit-il des normes environnementales à respecter au niveau des aménagements: espaces verts, gestion de l'eau, énergies renouvelables ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Gérard ANZIA
Député